

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances : du 29 Juin 1990 de l'affichage des prix et prestations de services

TRANSACTION – NOTRE MISSION

- ♦ Estimation gratuite au plus près du marché
- ♦ Prise de mandat
- ♦ Communication via nos différents supports (vitrine – internet- panneaux – mailings)
- ♦ Sélection des potentiels acquéreurs et organisation des visites
- ♦ Rédaction du compromis de vente
- ♦ Gestion du séquestre et des dispositions de la loi SRU
- ♦ Coordination avec le ou les notaires
- ♦ Revisite du bien, relevé des compteurs électriques, gaz, eau avant la signature de l'acte authentique
- ♦ Assistance à la signature de l'acte authentique chez le notaire

Taux de commissions et honoraires T.T.C. du prix net vendeur à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant convention

7	% TTC	de	1 €	à	100.000 €
6	% TTC	de	101.000 €	à	199.000 €
5,5	% TTC	de	200.000 €	à	299.000 €
5	% TTC	de	300.000 €	à	799.000 €
4	% TTC	de	800.000 €	à	X €

« En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé AMEPI, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de commission de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif AMEPI.

Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné.

Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé AMEPI ou de sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences. »

ESTIMATION OFFERTE

CIVM

25 Grande Rue Charles de Gaulle – 94360 BRY SUR MARNE

TRANSACTION : 01 49 83 88 11

Email : civm@ladresse.com

GESTION-LOCATION : 01 48 82 72 00 – Email : civm-location@ladresse.com

www.ladresse-brysurmarne.com

Indépendante, sociétaire volontaire du réseau L'ADRESSE, notre agence reste engagée juridiquement et financièrement.
Affiliée à la caisse de Garantie SO.CA.F. - 26 avenue de Suffren - 75015 PARIS. Carte professionnelle délivrée par la CCI de Paris Île de France.
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°25003573.
TGIB SARL au capital de 48.000 € - RCS Créteil 410 905 913 – Code NAF 6831Z

BARÈME DES HONORAIRES DE GESTION

GESTION – NOTRE MISSION

5.61 % H.T. sur encaissements (T.V.A en sus)

- ♦ Encaissement et reversement du dépôt de garantie (1 mois de loyer).
- ♦ Encaissement des loyers.
- ♦ Quittancement mensuel.
- ♦ Relances, suivi des locataires.
- ♦ Récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- ♦ Révision annuelle du loyer et vérification de l'assurance du locataire et des divers contrats d'entretien.
- ♦ Établissement des devis et contrôle des réparations avec les entreprises.
- ♦ Régularisation des charges annuelles.
- ♦ Restitution du dépôt de garantie.
- ♦ Rédaction des lettres de congés pour reprise.
- ♦ Compte rendu de gestion mensuel.
- ♦ Déclaration des revenus fonciers.
- ♦ Règlement des charges, et de toutes les factures.

**AUCUN HONORAIRE COMPLÉMENTAIRE -
TOUT EST INCLUS DANS NOTRE FORFAIT**

NOTRE ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

2.75 % H.T. sur

encaissements (T.V.A en sus)

- ♦ Loyers – charges – taxes – indemnités d'occupations, **pendant une période ILLIMITÉE à concurrence de 90 000 € par sinistre et par locataire.**
- ♦ Détériorations immobilières : **Le montant est limité à 10.000 € HT par sinistre et par bien loué.**
- ♦ Protection juridique : **Le montant est limité à 6.000 € HT par sinistre et par bien loué.**
- ♦ L'ensemble des frais de contentieux (*commandement de payer, huissier, avocat, procédure d'expulsion*)

HONORAIRES DE GESTION ET ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

SOIT 10.03 % TTC

**LE COÛT DE CES PRESTATIONS EST DÉDUCTIBLE À 100 %
DE VOS REVENUS FONCIERS**

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

LOCATION – NOTRE MISSION

- ♦ Estimation de votre loyer.
- ♦ Recherche du locataire : (*Internet – vitrine – visites du bien*).
- ♦ Étude de solvabilité du locataire, prise de garanties et de cautionnement
- ♦ Rédaction d'un contrat de location clair et équilibré ; avec ses préconisations.
- ♦ Rédaction de l'état des lieux d'entrée.
- ♦ Rendez-vous de pré-état des lieux et rédaction de l'état des lieux de sortie.

HONORAIRES LOCATAIRES

Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail :

- Bry sur Marne :	12€ du m²
- Nogent sur Marne :	12€ du m²
- Le Perreux sur Marne :	12€ du m²
- Saint Maur des Fossés :	12€ du m²
- Saint Maurice :	12€ du m²
- Noisy le Grand :	10€ du m²
- Paris :	12€ du m²
- Maisons Alfort :	12€ du m²
- Alfortville :	10€ du m²
- Vincennes :	12€ du m²
- Charenton le Pont :	12€ du m²
- Saint Mandé :	12€ du m²
- Créteil :	10€ du m²
- Villiers sur Marne :	10€ du m²
- Champigny sur Marne :	10€ du m²
- Joinville le Pont :	12€ du m²

Frais d'état des lieux d'entrée : **3€ du m².**

HONORAIRES PROPRIÉTAIRES

Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction de bail et réalisation de l'état des lieux d'entrée : 1 mois de loyer hors charges.

LOCAUX COMMERCIAUX

2 mois de loyer charges comprises à la charge du locataire.

BAIL DROIT COMMUN

2 mois de loyer charges comprises à partager par moitié entre le locataire et le propriétaire.

CIVM

25 Grande Rue Charles de Gaulle – 94360 BRY SUR MARNE

TRANSACTION : 01 49 83 88 11

Email : civm@ladresse.com

GESTION-LOCATION : 01 48 82 72 00 – Email : civm-location@ladresse.com

www.ladresse-brysurmarne.com

Indépendante, sociétaire volontaire du réseau L'ADRESSE, notre agence reste engagée juridiquement et financièrement.
Affiliée à la caisse de Garantie SO.CA.F. - 26 avenue de Suffren - 75015 PARIS. Carte professionnelle délivrée par la CCI de Paris Ile de France.
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°25003573.
TGIB SARL au capital de 48.000 € - RCS Créteil 410 905 913 – Code NAF 6831Z